



Assemblée générale

Distr. générale
3 décembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 au titre des chapitres 3, 17, 18, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F, 28G, 33 et 35 concernant la continuité des opérations

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 au titre des chapitres 3, 17, 18, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F, 28G, 33 et 35 concernant la continuité des opérations (A/63/359 et Corr.1). Lors de son examen, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des précisions et des renseignements complémentaires.

2. Le rapport du Secrétaire général avait été soumis en application de la section VII de la résolution 62/238, dans laquelle l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur la continuité des opérations, y compris en cas de pandémie, en veillant à assurer la complémentarité et la compatibilité de son contenu avec la réforme plus vaste concernant les services informatiques et télématiques et le progiciel de gestion intégré.

3. Au paragraphe 15 de son rapport (A/63/359 et Corr.1), le Secrétaire général a indiqué que la continuité des opérations est un processus de gestion qui renforce l'aptitude d'une organisation à faire face à des risques et à assurer la continuité des opérations essentielles à un niveau minimum convenu à la suite d'événements perturbateurs. À l'ONU, l'idée de continuité des opérations est apparue suite à la nécessité de prendre des dispositions dans l'éventualité d'une pandémie de grippe, avant de s'élargir à une approche multirisques du fait de la multiplicité des risques auxquels est confrontée l'Organisation et de sa dépendance croissante à l'égard des technologies de l'information. Dans la section III.D de son rapport, le Secrétaire général énonce les cinq principales étapes à respecter pour assurer la continuité des opérations.



4. Selon le Secrétaire général, le système des Nations Unies ne s'est longtemps intéressé que de façon superficielle à la continuité des opérations. C'est l'intérêt croissant porté à cette idée dans les secteurs public et privé qui l'a incité à s'y attacher de plus près, en particulier dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, de l'informatique et de la gestion des installations. Plusieurs organismes des Nations Unies ont d'ailleurs adopté un plan de continuité des opérations et approuvé des déclarations de principe à ce sujet (ibid., par. 31).

5. Comme indiqué au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général, un petit Groupe de la continuité des opérations a été créé en 2007 au sein du Bureau des services centraux d'appui (Département de la gestion) à la suite d'une décision prise par l'Équipe de haut niveau chargée de la préparation aux situations de crise. Le Groupe, qui compte actuellement trois postes de temporaire (le chef du Groupe, un spécialiste de la gestion de la continuité des opérations et un assistant administratif), est chargé de veiller à la viabilité des plans de continuité des opérations du Secrétariat de l'ONU, des bureaux hors Siège et des commissions régionales et de coordonner une approche commune au sein des organismes des Nations Unies sis à New York. Initialement, le Groupe a été financé en vertu du pouvoir discrétionnaire conféré au Secrétaire général dans la résolution 60/283 de l'Assemblée générale. Aucun crédit n'ayant été ouvert au titre des activités liées au plan de continuité des opérations pour l'exercice biennal 2008-2009, les mêmes dispositions de financement ont été appliquées pour couvrir les besoins pour 2008.

6. Au paragraphe 54 de son rapport, le Secrétaire général indique que la continuité des opérations fait l'objet d'une initiative bien coordonnée au Secrétariat et dans les fonds et programmes ayant leur siège à New York. En mars 2008, un groupe de travail technique sur la question a été créé. Formé de coordonnateurs pour la continuité des opérations issus des fonds et programmes ayant leur siège à New York, du Groupe de la continuité des opérations et d'autres départements concernés du Secrétariat, il se veut un cadre d'échanges sur les stratégies adoptées en matière de continuité des opérations. Il a notamment pour objet d'établir les directives appelées à régir une stratégie uniforme de gestion multirisques de la continuité des opérations au Siège de l'ONU. En outre, comme indiqué au paragraphe 31 du rapport, plusieurs organismes des Nations Unies, en l'occurrence le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, ont commencé à prendre des contacts avec des institutions du secteur bancaire en vue de mettre au point une méthode multirisques de continuité des opérations.

7. Le Comité consultatif prend note des efforts qui ont été faits pour développer une approche uniforme de la continuité des opérations au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, et mettre en place une approche commune avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à New York. **Le Comité consultatif estime que le Secrétariat devrait mettre au point sa stratégie de continuité des opérations en s'inspirant de ce qui se fait dans les autres organismes des Nations Unies. En outre, comme la continuité des opérations est une préoccupation de l'ensemble du système des Nations Unies, le Comité pense qu'il devrait être possible d'obtenir des économies d'échelle si les organismes des Nations Unies se mettaient d'accord sur certains points, par exemple sur des centres de secours pour les systèmes informatiques, l'engagement de consultants, l'achat de matériel spécialisé et de fournitures**

médicales, et la formation. En conséquence, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à continuer d'étudier la question dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de lui en rendre compte dans le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat.

8. Ayant demandé des précisions au sujet des dispositions qui étaient prises pour faire face à une éventuelle pandémie de grippe, le Comité consultatif a été informé que la Division des services médicaux, au Secrétariat, travaillait sur la question en collaboration étroite avec les services de santé publique de l'État de New York (New York State Department of Health) mais qu'il fallait que l'ONU pousse plus loin sa collaboration avec les autorités du pays hôte sur la question de la continuité des opérations en général. **Le Comité consultatif estime qu'il est essentiel que l'ONU coopère avec les autorités du pays hôte dans tous les lieux d'affectation afin de protéger les intérêts de tous les intéressés et de pouvoir mettre en place, de manière coordonnée, un dispositif efficace en prévision de perturbations éventuelles. En conséquence, le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens, à titre prioritaire.**

9. À l'alinéa a) du paragraphe 70 de son rapport (A/63/359 et Corr.1), le Secrétaire général a invité l'Assemblée générale à approuver les principes généraux relatifs à la continuité des opérations exposés dans son rapport. **Le Comité consultatif reconnaît que des dispositions doivent être prises afin de pouvoir assurer la continuité des opérations, mais il estime que l'approche proposée par le Secrétaire général dans son rapport aurait besoin d'être précisée et mieux justifiée. Il recommande donc que le Secrétaire général définisse mieux son approche et, notamment, indique quelles seraient les relations entre les différents moyens qui seraient mis en place pour assurer la continuité des opérations, apporte des précisions sur le cadre de gestion globale des risques (voir les rapports A/62/701 et Corr.1 et Add.1) et sur ses propositions relatives à l'informatique et à la télématique (voir les rapports A/62/793 et Corr.1 et Add.1, A/62/510/Rev.1 et A/62/477), et précise aussi quel serait le rôle des différents intervenants dans le processus. Il faudra aussi que le Secrétaire général veille à ne pas disperser l'effort (voir A/62/7/Add.2, par. 8). Le Secrétaire général devrait en outre indiquer avec plus de précisions les mesures déjà prises et les mesures prévues pour assurer la continuité des opérations de maintien de la paix et des opérations humanitaires en cas d'incident ou d'interruption graves.**

10. Le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que dans le rapport qu'il présentera prochainement à l'Assemblée générale, le Secrétaire général reprendra certaines des recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies et qui ont été approuvées par le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat. Il note en outre que d'autres recommandations du Groupe, actuellement examinées par un groupe de coordination du Comité de haut niveau sur la gestion seront étudiées par le Conseil des chefs de secrétariat en avril 2009 avant d'être incorporées dans un rapport supplémentaire qui sera présenté à l'Assemblée.

11. Le Comité consultatif n'est pas en mesure de recommander à l'Assemblée générale d'approuver l'approche proposée par le Secrétaire général tant que les

questions mentionnées aux paragraphes 9 et 10 ci-dessus n'auront pas été réglées.

12. Les propositions du Secrétaire général entraînerait des dépenses de l'ordre de 4 692 400 dollars au titre des postes et autres dépenses de personnel, dont un montant de 973 200 dollars qui serait financé dans les limites des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009. Il demande une autorisation d'engagement de dépenses correspondant au montant net des crédits additionnels nécessaires, soit 3 719 200 dollars, réparti comme suit : 93 300 dollars au titre du chapitre 17 (Développement économique et social en Afrique); 221 800 dollars au titre du chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); 574 000 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Asie occidentale); 254 000 dollars au titre du chapitre 27 (Information); 132 400 dollars au titre du chapitre 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines); 1 670 900 dollars au titre du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui); 133 000 dollars au titre du chapitre 28E [Administration (Genève)]; 234 700 dollars au titre du chapitre 28F [Administration (Vienne)]; 277 400 dollars au titre du chapitre 28G [Administration (Nairobi)]; 127 700 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), cette dernière somme devant être compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre 1 (Recettes provenant des contributions du personnel). Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général donne le récapitulatif des ressources nécessaires par objet de dépense.

13. À l'alinéa c) du paragraphe 70 de son rapport (A/63/359 et Corr.1), le Secrétaire général a prié l'Assemblée générale d'approuver la création des 12 nouveaux postes nécessaires à l'exécution et à la gestion des activités liées à la continuité des opérations. Le projet d'organigramme et de répartition des effectifs du Groupe de la continuité des opérations est présenté à l'annexe IV dudit rapport.

14. **En ce qui concerne les six nouveaux postes qu'il est proposé de créer au Bureau des services centraux d'appui – quatre postes pour le Groupe de la continuité des opérations (1 P-5 pour le chef du Groupe, 1 P-4 pour un spécialiste du plan de continuité des opérations, 1 P-4 pour un spécialiste de la formation à la continuité des opérations et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un assistant administratif), et deux postes P-3 pour le Bureau des technologies de l'information et des communications –, le Comité consultatif doute que la création de ces postes permanents soit indispensable à ce stade. Cependant, pour que les efforts consentis jusqu'ici n'aient pas été vains et que le plan de continuité des opérations soit bien intégré aux consignes générales applicables en cas d'événement perturbateur, le Comité consultatif recommande de créer au Département de la gestion un groupe de liaison pour la continuité des opérations, doté de trois postes de temporaire (1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux) qui seraient financés au moyen des ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions). S'agissant des postes liés à l'informatique, le Comité consultatif relève que les propositions du Secrétaire général concernant les technologies et l'information et des communications (voir A/62/793 et Corr.1 et Add.1, A/62/510/Rev.1 et A/62/477) et son rapport correspondant (A/63/487) sont actuellement soumis à l'examen de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif considère que les effectifs existants et ceux envisagés dans le futur pour assurer les services liés aux technologies de l'information et des communications devraient être suffisants pour couvrir les besoins touchant la**

continuité des opérations décrits dans le rapport du Secrétaire général. En conséquence, le Comité consultatif ne recommande pas l'approbation des deux postes P-3 proposés.

15. Le Secrétaire général propose de créer deux postes de médecin – 1 P-4 à la Division des services médicaux du Bureau de la gestion des ressources humaines et 1 P-3 à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) –, ainsi qu'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif/assistant de l'équipe des pandémies à la CEA. S'étant enquis des fonctions que les médecins auraient à exercer, le Comité consultatif a appris qu'elles comprendraient la sensibilisation aux pandémies, l'élaboration et la conduite d'exercices de simulation, le suivi des tendances et faits nouveaux concernant les efforts internationaux de préparation et la liaison avec les autorités sanitaires et médicales locales et internationales. Il a également été informé que le Service médical du Siège comprenait un médecin (P-4) spécialisé en maladies infectieuses et épidémiologie, dont le poste était financé au moyen des ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autres que pour les réunions). **Le Comité consultatif considère que les volets santé et sécurité de la continuité des opérations revêtent une importance particulière compte tenu du niveau d'alerte pandémique mondiale concernant la grippe défini par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)¹. Le Comité consultatif constate en outre que les fonctions spécialisées devant être exercées nécessitent des effectifs supplémentaires. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver le financement des postes de temporaire ci-après au moyen des ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) : deux postes de médecin (1 P-4 et 1 P-3) et un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un assistant administratif/assistant de l'équipe des pandémies.**

16. Le Secrétaire général propose de créer deux nouveaux postes à l'Office des Nations Unies à Nairobi : un P-4 pour un spécialiste de la continuité des opérations et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif, afin de fournir une assistance et des conseils techniques au Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ainsi qu'à la CEA et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de deux postes de temporaire (1 P-4 pour un spécialiste de la continuité des opérations et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) pour un assistant administratif) – à financer au moyen des ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire –, pour l'Office des Nations Unies à Nairobi.**

17. **Le Comité consultatif recommande de ne pas créer le poste de spécialiste en technologie de l'information (classe P-3) demandé pour l'Office des Nations Unies à Vienne, pour les raisons données au paragraphe 14.**

¹ Le 2 décembre 2008, l'OMS a déterminé que le monde se trouvait en phase 3 d'alerte, ce qui signifie que des être humains sont contaminés par un nouveau sous-type de virus de la grippe, qui ne se propage toutefois pas encore durablement et à grande échelle au sein de la population (voir le site Web de l'OMS à l'adresse http://www.who.int/csr/disease/avian_influenza/phase/en/).

18. S'agissant des objets de dépense autres que les postes, le Comité note que les ressources additionnelles requises concernent en grande partie le télétravail et l'accès à distance pour les fonctionnaires; toutefois, les propositions du Secrétaire général ne permettent pas de se faire une idée claire des futurs utilisateurs de cette technologie. **De l'avis du Comité, les dépenses à ce titre devraient être couvertes à l'aide des crédits déjà ouverts.**

19. **Compte tenu des observations qu'il a faites au paragraphe 15 concernant l'importance des aspects de la continuité des opérations liés à la santé et à la sécurité, le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources demandées au titre des voyages du personnel médical.** Le Comité consultatif a demandé quel était le coût des vaccins contre la grippe saisonnière, selon le lieu d'affectation considéré, et s'est enquis de la base sur laquelle les prévisions de dépenses ont été calculées. Il comprend que le coût de ces vaccins varie, mais il a des doutes quant aux hypothèses budgétaires retenues; il semble en effet que le coût de ces vaccins est de 7 dollars à Genève, 8 dollars à New York et 11 dollars à Addis-Abeba (aux taux de change actuels). **Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande que les achats de fournitures et d'accessoires, y compris les vaccins et antibiotiques, soient financés à l'aide des crédits déjà ouverts. Le Comité consultatif recommande en outre que le Secrétaire général fasse le nécessaire pour que les vaccins soient achetés selon les modalités les plus avantageuses. À cette fin, il recommande que le Secrétaire général envisage la possibilité de procéder aux achats dans le cadre de marchés permettant d'approvisionner tous les organismes du système. Ces marchés devraient être suffisamment souples pour assurer la protection des intérêts de l'Organisation et permettre, lorsqu'il conviendrait, le don des vaccins inutilisés avant leur date d'expiration.**

20. S'agissant des ressources qui pourraient être nécessaires ultérieurement pour la gestion des activités visant à assurer la continuité des opérations, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget-programme des justifications détaillées concernant les ressources demandées au titre des postes et des autres objets de dépense.

21. **Compte tenu des recommandations qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'approuver une autorisation d'engagements de dépenses additionnelles pour l'exercice 2008-2009 d'un montant net de 1 236 700 dollars se décomposant comme suit : 179 800 dollars au chapitre 17, Développement économique et social en Afrique; 200 400 dollars au chapitre 28C, Bureau de la gestion des ressources humaines; 467 800 dollars au chapitre 28D, Bureau des services centraux d'appui; 229 900 dollars au chapitre 28G, Administration, Nairobi; et 158 800 dollars au chapitre 35, Contributions du personnel, ce dernier montant devant être compensé par un montant équivalent au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**